

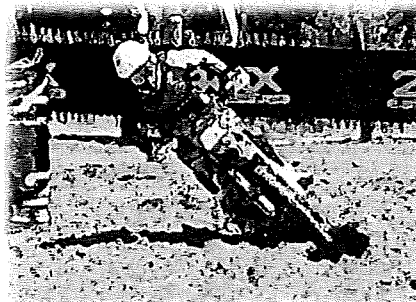
MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



RÈGLEMENT PARTICULIER 2017

N° d'épreuve FFM	183	Organisateur
Moto-Club	ST Aignan-le-Jaillard	
N° d'affiliation	0793	
Date	23 Avril 2017	
Lieu	ST Aignan-le-Jaillard	
Organisateur technique	Denis DION	
Adresse	1 Allée du Rû d'Oison 45600 Sully-sur-Loire	
E-mail	mcstaignan@wanadoo.fr	
Téléphone	02 38 36 51 73	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Alain BELLANGER	Licence : 3385
Président du Jury ou Arbitre*	Claude GERAY	Licence : 011388
Membre du Jury	Alain BOUTROUX	Licence : 004944
Membre du Jury	Christian GALLOU	Licence : 049090
Commissaire technique responsable	Jean-Michel PARINEAU	Licence : 189117
Responsable du chronométrage	Eliane SEGOUIN	Licence : 022141

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat Ligue Prestige	13 ans		125 cc à 500 cc 2 temps	37 euros dont 10 euros de transpondeur
			250 cc à 650 cc 4 temps	Licences NCO, NJ3C, Inter, Inter Jeune, LUE
Trophée Grand Ouest de Side Car	Pilote 15 ans Passager 14 ans		350 cc à 750 cc 2 temps	35 euros dont 10 euros de transpondeur
			350 cc à 1000 cc 4 temps	Licences NCO, NCP
Course Nationale	13 ans		125 cc à 500 cc 2 temps	30 euros dont 10 euros de transpondeur
			250 cc à 650 cc 4 temps	Licences NCO, NJ3C, Journée

Engagement :

Site Internet

Contact

Adresse

Téléphone

Denis DION
1 Allée du Rû d'Oison - 45600 Sully-sur-Loire
02 38 36 51 73 E-mail

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : **10 euros**

Caution : **Non**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote présentant un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Medicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical Pascal CENDRIE

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche GIEN (45)

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 20 mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Les Marnières

Adresse 2 Route de ST Florent - 45600 ST Aignan-le-Jaillard

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1750 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 40 m

Longueur de la ligne droite de départ 90 m

Nombre d'OCP* 28

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 54

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 36

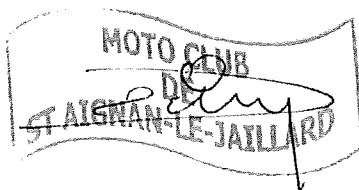
En manche : 30



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

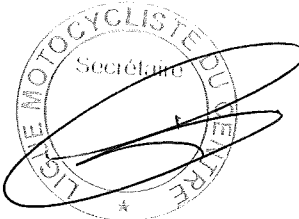
Visa du Moto-Club

Date : 9 Février 2017



Visa de la Ligue

Date : 13 FEV. 2017



Visa de la FFM

Date :

Numéro :